

## Les rhododendrons fleuriront bientôt

*Benoît Collette, coordonnateur pour le Comité de coordination syndicale*

**E**n début d'année, j'avais mis ce titre : « En attendant que fleurissent les rhododendrons ». Nous voilà rendus au mois de juin et ils fleuriront bientôt (enfin je crois, je n'y connais rien en la matière). Au nom du Comité de coordination syndicale et avant que vous ne partiez toutes et tous en vacances, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes vacances. Profitez-en bien pour vous reposer, de corps et d'esprit. Nous aurons bien besoin de votre énergie, de votre enthousiasme, de vos idées pour l'automne. Soyez sages, mais pas trop tout de même!

Ce fut une année... sans titre, riche en rebondissements et en émotions. J'en sors, comme plusieurs, un peu fatigué. C'est aussi le moment de vous dire au revoir en tant que coordonnateur, après deux années

de service. Ce fut un très grand, un immense privilège de vous servir, de vous défendre. J'en ressors grandi.

Un gros merci aussi à l'ensemble de nos membres qui ont donné bénévolement de leur temps aux différents comités. Merci également de la participation des déléguées et délégués syndicaux au Conseil syndical et de la participation des membres aux nombreuses assemblées générales. Sans votre contribution, la vie syndicale ne serait pas ce qu'elle est au SEECR. □



Mot de ton équipe : *Cher Benoît, bonnes nouvelles : le soleil brille, le ciel est bleu, le vent tourne amenant la chaleur venue de l'ouest et les rhododendrons sont en fleur!*

*P. S. : Tu vas nous manquer.*



# Le Courrier de M<sup>me</sup> Convention

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

## Des réponses aux plus intimes interrogations des coeurs esseulés et syndiqués en détresse

Chère M<sup>me</sup> Convention,

*Je vous écris pour vous souhaiter un bel été, sans problèmes ni griefs. J'ai tellement hâte que les vacances arrivent, alors j' imagine bien que ce doit être la même chose pour vous ! Cet été, j'ai prévu une longue randonnée en Nouvelle-Angleterre et une mission humanitaire au Nunavut en tant que bénévole. Bien entendu, ça ne m'empêchera pas d'envoyer mon rapport de projet le 20 juin tel que demandé et d'être présente au comité de sélection auquel mon adjointe m'a conviée le 10 août, puisque je veux rendre service à mon département.*

*Hum. Dans le fond, M<sup>me</sup> Convention, est-ce que c'est normal de travailler en vacances?*

*Une enseignante un peu mêlée*

Chère enseignante,

C'est bien d'être dévouée et prête à aider, mais tu as le droit de profiter au complet de ta période de vacances. D'ailleurs, même M<sup>me</sup> Convention prend des vacances et son livre de chevet préféré précise à ce propos que les délais prévus dans le cheminement des griefs ne courent pas pendant les vacances des enseignantes et

des enseignants (si les griefs sont en pause, nous aussi!). Ainsi, au cours de la période de vacances, si un membre de la Direction t'invite à être présente à une rencontre, à un comité ou à une autre activité (si l'activité est un barbecue sur le bord de la piscine, que l'adjointe est ta belle-sœur et que tu es consentante, on s'entend que ça ne compte pas), il faut lui rappeler que tu n'es pas au travail. Cependant, s'il arrivait qu'en tant que responsable de la coordination départementale, tu acceptes d'être présente à un comité de sélection qui ne pouvait absolument pas se tenir dans la période de disponibilité pour des raisons vitales avec lesquelles tu es en accord et que tu es à l'aise d'y participer (personne ne peut t'y obliger), souviens-toi que tu dois demander à être rémunérée (la convention, à 6-1.06, fixe ta rémunération pour une journée à 1/260 de ton salaire annuel et précise que tu ne peux être rémunérée pour moins d'une demi-journée). Tu pourrais aussi accepter une reprise de ce temps de vacances, mais n'oublie pas que ce mécanisme est peu balisé et que, dans plusieurs cégeps, cette reprise correspond au double du temps. Passe un bel été et reviens-nous en pleine forme le 15 août! □

### Agenda

#### Juin 2017

- 9 : Fin de la disponibilité des profs à statut précaire
- 12 : Fin de la disponibilité des profs permanents

#### Août 2017

- 15 : Rentrée des profs
- 21 : Début des cours

